



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

1785^e SÉANCE : 27 JUILLET 1974

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1785/Rev.1)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation à Chypre :	
a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);	
b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);	
c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME SÉANCE

Tenue à New York le samedi 27 juillet 1974, à 15 heures.

Président : M. Javier PÉREZ de CUÉLLAR (Pérou).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1785)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :
 - a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);
 - b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);
 - c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348).

La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre :

- a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);
- b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);
- c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes [1779e à 1781e séances], je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants

de Chypre, de la Turquie, de la Grèce, de la Yougoslavie, de la Roumanie, de l'Inde et de Maurice à participer sans droit de vote à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. Rossides (Chypre), M. Olcay (Turquie) et M. Carayannis (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : En raison du nombre limité de places à la table du Conseil, je me propose d'inviter les représentants de la Yougoslavie, de la Roumanie, de l'Inde et de Maurice à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront appelés à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. Kikić (Yougoslavie), M. Dăcu (Roumanie), M. Jaipal (Inde) et M. Ramphul (Maurice) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Secrétaire général.

4. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, comme vous l'aurez constaté d'après les rapports sur l'évolution de la situation à Chypre, il y a eu une série de violations du cessez-le-feu. J'ai reçu à cet égard des plaintes des parties au conflit. On a également posé la question de l'interposition de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre entre les forces turques et la Garde nationale chypriote en vue de stabiliser le cessez-le-feu.

5. On se souviendra que le mandat de la Force était essentiellement d'empêcher la reprise des combats entre les deux communautés à Chypre. Il n'envisageait nullement que la Force s'interposerait entre les forces armées d'un autre Etat Membre et les forces armées de Chypre.

6. J'ai donné pour instructions à mon représentant à Genève, M. Guyer, de discuter avec les trois ministres des affaires étrangères prenant part aux négociations de la meilleure façon, pour la Force, de contribuer à limiter de nouvelles hostilités et les violations du cessez-le-feu. De toute évidence, tout plan tendant à interposer la Force entre les deux parties requiert la pleine coopération de celles-ci. Ainsi qu'il ressort de

mes rapports au Conseil, nous avons, moi-même et mes collaborateurs au Siège, mes représentants à Chypre et la Force, fait tout en notre pouvoir pour limiter les combats, aider l'ensemble de la population civile et assurer le respect du cessez-le-feu. Il nous faut maintenant un accord sur la façon de stabiliser le cessez-le-feu dans toute l'île pour que les négociations puissent avancer.

7. A cet égard, je crois devoir brièvement informer le Conseil des renseignements qui me sont parvenus sur les négociations à Genève. Je crois savoir que des efforts intensifs sont en cours afin de trouver une base de règlement et que la conférence a quelque peu progressé. A l'heure actuelle, un groupe de travail se réunit afin de concilier les points de vue des trois parties. Nous espérons tous que ces négociations permettront d'atteindre les objectifs de la résolution 353 (1974) du Conseil de sécurité.

8. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

9. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes en présence d'une situation qui est née du fait que les négociations envisagées au paragraphe 5 de la résolution 353 (1974) se déroulent actuellement à Genève. C'est donc en partie à cause de ces négociations que la séance du Conseil a été reportée d'hier à aujourd'hui pour voir quels progrès avaient été réalisés. A cet égard, je voudrais préciser certains aspects relatifs à ce que fait le Conseil compte tenu de ces négociations de Genève.

10. Le Conseil a adopté une résolution dont le dispositif comporte sept paragraphes. Les quatre premiers paragraphes relèvent uniquement du Conseil, dont les responsabilités ne sont nullement affectées du fait de la conférence qui se tient à Genève. Evidemment, aussi longtemps que les négociations de Genève suivent l'esprit et la teneur de la résolution du Conseil, tout est pour le mieux. Mais si l'on constate que la situation se détériore et qu'il n'y a nulle amélioration — et il y a de très graves violations du cessez-le-feu, j'y reviendrai tout à l'heure — le Conseil ne doit pas renoncer à la responsabilité qu'il a d'agir immédiatement pour sauver la situation et pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Les négociations de Genève sont, évidemment, fondées sur un accord. Mais elles ne sauraient se substituer au Conseil pour ce qui est de sauvegarder la paix internationale ou de protéger Chypre, un petit pays qui est Membre de l'Organisation des Nations Unies.

11. Nous croyons donc que, comme le Conseil a décidé, au paragraphe 7, de suivre constamment la situation à Chypre, il faut qu'il soit mis au courant — et ce officiellement — de la façon dont la situation a évolué à Chypre depuis sa dernière séance, au cours de laquelle on avait demandé en termes très pressants que le cessez-le-feu soit respecté.

12. Voilà pourquoi nous avons demandé que cette séance ait lieu. En effet, la situation s'aggrave. Je n'ai pas voulu faire perdre du temps au Conseil en l'entretenant de la gravité de la situation, qui ressort de toutes les dépêches de presse, et particulièrement du *New York Times* d'aujourd'hui.

13. Quelle est la véritable situation qui règne aujourd'hui ? Un petit pays, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, a été envahi par air et par mer. Ce pays n'a pas de force aérienne ou navale anti-aérienne. Il a été envahi par une force écrasante dans une agression contre son intégrité territoriale, son indépendance et sa souveraineté. Ses villes — je n'emploierai pas d'adjectifs — sont constamment bombardées dans une furie de destruction. Les hôpitaux, les établissements d'enseignement ne sont plus que des ruines. Et les objectifs bombardés sont loin d'être tous militaires. A Famagouste, les dommages s'élèvent à plus de 300 millions de livres. Et je ne parle pas des victimes, dont le nombre n'est pas encore certain, mais nous savons qu'il est élevé.

14. Tout cela se poursuit en s'aggravant, malgré le cessez-le-feu. Le premier cessez-le-feu, qui a été décidé le 20 juillet, devait entrer en vigueur le 22 juillet. Il a été violé par une attaque à Trakhonas et à St. Hilarion par air et par mer, en plus des attaques et des bombardements contre l'aéroport. Le 23 juillet, les villages d'Aglangia, de Yerolakkos, d'Ayios Vasilios, de Katrovil, d'Exo Metochi et les aéroports de Tymbou et de Nicosie ont été bombardés par des avions turcs, après le cessez-le-feu. Le même jour, les contingents chypriotes à Pyles, Trakhonas et Tsatsos ont été attaqués. Le même jour également, des unités d'infanterie turque ont attaqué Dhikomo, Kaimakli et Trakhonas, qui sont des villages se trouvant aux environs de Nicosie.

15. Puis il y a eu la résolution du Conseil de sécurité demandant l'observation immédiate du cessez-le-feu et, le 25 juillet, les forces turques ont attaqué Kaimakli, Ayios Yeoryios, Mia Milea, Koutsovendis, Omorphita, les prisons centrales, Yerolakkos, etc. Le même jour, elles ont attaqué Malia. L'objectif de toutes ces attaques était de modifier la situation qui existait le jour du cessez-le-feu et d'élargir de 30 miles la région occupée par les Turcs sur la côte de Kyrenia et, en même temps, d'élargir le couloir de Nicosie et d'encercler Nicosie.

16. Le 25 juillet, nous avons appris que les troupes turques essayaient d'encercler Nicosie et de l'occuper.

17. Le même jour, les forces turques ont demandé aux habitants du village d'Ayios Ermolaos, tous Grecs, d'abandonner le village dans les 48 heures, faute de quoi il serait bombardé et complètement détruit. On pourrait comprendre, en temps de guerre, que l'on demande aux habitants de ne pas résister et que, ce faisant, on leur promette de ne pas leur tirer dessus.

mais leur demander d'abandonner leur village et de l'évacuer complètement pour permettre aux troupes turques de l'occuper, cela dépasse vraiment toutes les règles de la guerre. Cependant, ce village a été occupé le 26 juillet.

18. Je ne donnerai pas la liste complète de tous les villages occupés par la Turquie, parce que le Secrétaire général a une carte qui montre l'étendue des violations qui ont été commises par l'une des parties.

19. Cependant, il n'y a pas de violation du cessez-le-feu par Chypre.

20. En ce qui concerne la fourniture d'armes, selon les rapports que nous possédons, il y a eu fourniture constante de tanks lourds et de personnel militaire. Il y a deux jours, 15 chars et 1 200 hommes sont arrivés, afin d'étendre la guerre et de poursuivre l'agression. Et la résolution demande non seulement le cessez-le-feu, mais l'arrêt immédiat de l'intervention militaire étrangère et le retrait des troupes étrangères de Chypre autres que celles prévues dans le Traité de garantie. Donc tous ces actes sont contraires à l'esprit et à l'objectif de la résolution. Par conséquent, nous devons faire en sorte que cette situation cesse. Ce faisant, loin de gêner les négociations de Genève, nous les aiderons à parvenir à un résultat constructif dans l'esprit de la résolution du Conseil.

21. Si les négociations de Genève devaient évoluer indépendamment de la résolution du Conseil et parvenir à la solution qui leur convient, on pourrait dire "Veuillez faire en sorte que le Conseil ne se réunisse pas afin de ne pas avancer d'idées que la conférence de Genève ne souhaiterait pas avoir". Cependant, la conférence doit respecter la résolution du Conseil. Tant qu'elle ne sera pas respectée, les chances de succès des négociations seront très minces. J'espère donc que le Conseil, pour renforcer le cessez-le-feu et les dispositions prévoyant le retrait des forces étrangères et pour protéger, dans l'ensemble, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de Chypre, pourra agir conformément à la résolution qui a été adoptée.

22. Une autre raison pour laquelle le Conseil doit être renseigné sur la situation est que l'Organisation des Nations Unies est mêlée à la situation qui règne à Chypre du fait de la présence de la Force dans l'île. Et, comme le disait si justement le Secrétaire général, il faut que la Force puisse agir efficacement dans l'île, ce qui ne pourra se faire que si le Conseil suit de près la situation et décide en temps utile des mesures à prendre pour renforcer la Force et sauver la situation dans l'île ainsi que la paix et la sécurité internationales. C'est dans cet esprit que nous avons souhaité cette séance, en espérant que quelque chose pourra être fait ici pour aider les négociations de Genève conformément aux dispositions de la résolution 353 (1974).

23. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce.

24. M. CARAYANNIS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Messieurs les membres du Conseil et autres représentants, j'ai l'impression d'être un nouveau venu parmi vous, débarquant de l'avion pour me précipiter chez le Secrétaire général afin de lui présenter mes lettres de créance et, immédiatement après, assister à cette séance. Ceci n'est certainement pas la pratique habituelle à l'Organisation des Nations Unies. Je dois m'adresser à vous sans même vous connaître. C'est un désavantage et je demande votre indulgence.

25. Je serai très bref. J'arrive directement d'Athènes et je suis plus au fait de ce qui se passe là-bas — et il s'y passe beaucoup de choses — que de vos délibérations ici.

26. La Grèce et la Turquie ont été au bord de la guerre. La guerre a été évitée parce qu'un cessez-le-feu a été accepté. Mais voilà quatre jours que le cessez-le-feu est violé. Je n'entrerai pas dans le détail. Aujourd'hui les articles de presse et les éditoriaux ne laissent aucun doute quant à l'auteur des violations du cessez-le-feu. Je voudrais seulement dire au représentant de la Turquie que si son gouvernement n'était pas prêt à respecter le cessez-le-feu il n'aurait pas dû l'accepter.

27. Nous sommes tous au courant des conversations de Genève et je crois que tous les représentants ici présents souhaitent leur succès. Mais elles n'aboutiront pas sans le respect du cessez-le-feu. Je suis intimement persuadé que ce que nous pouvons faire de mieux ici, c'est d'aider les pourparlers de Genève et que la meilleure façon de les aider est de contribuer au respect du cessez-le-feu. Nous ne pourrions y parvenir en fermant les yeux sur les violations, mais en disant les faits et en faisant ressortir les responsabilités.

28. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

29. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Hier, nous avons attendu des heures que l'ambassadeur Rossides se décide, revienne sur ses décisions, change encore d'avis au sujet de cette séance. Aussi, tout ce que j'ai à dire, se fonde sur ce qui a été écrit hier et a été dépassé, depuis, par les événements. J'essaierai, comme à mon habitude — et je vois que cela semble être la tendance, au moins aujourd'hui —, d'être aussi bref que possible.

30. Les heures que nous avons passées hier auraient été beaucoup plus utilement utilisées si nous avions essayé de faire le bilan de la situation qui est l'aboutissement de la politique suivie des années par certains dirigeants mégalomanes. Et ces mêmes dirigeants semblent avoir pensé qu'il était utile de tenir une séance

aujourd'hui. J'espère que tous ceux qui ont un mot à dire sur la question sont d'accord en ce qui concerne l'appel de M. Rossides. Je ne sais pas de qui il tient ses instructions pour demander que ces séances aient lieu. S'agit-il de ceux qui étaient en fonction ou de ceux qui sont en fonction ?

31. Les membres du Conseil se rappelleront que le Secrétaire général, dans son rapport oral à la 1781^e séance, le 20 juillet, a décrit les efforts déployés par la communauté turque pour empêcher que les hostilités ne deviennent un conflit intercommunautaire. Le Secrétaire général a dit au Conseil :

"A 7 h 45, M. Dimitriou" — qui était alors ministre des affaires étrangères — "a téléphoné pour dire qu'il parlait au nom du Conseil des ministres et de la Garde nationale et il a demandé à la Force d'informer les Turcs que la Garde nationale ne serait responsable d'aucune attaque contre les civils turcs dans les différentes parties de l'île si les bombardements et les attaques de Chypre par les Turcs ne cessaient pas." [1781^e séance, par. 24]

32. On se rappellera que, par divers communiqués et déclarations, nous avons fait savoir que les forces armées turques n'ouvriraient pas le feu à moins d'être elles-mêmes attaquées et qu'elles n'attaqueraient pas d'objectifs civils. Nous savons tous que les forces turques se sont heurtées à une très forte résistance des forces militaires grecques et que les civils chypriotes turcs ont également été attaqués par la Garde nationale grecque dans toute l'île.

33. Il est une chose que nous savons tous, c'est que les forces grecques se trouvent dans l'île. Nous le savions déjà, mais on n'a jamais su officiellement que les troupes grecques se trouvant dans l'île étaient assez nombreuses. L'opération turque a montré combien nous étions loin, même en faisant preuve de l'imagination la plus folle, de concevoir une telle réalité. La résistance militaire grecque est la confirmation des assertions constantes des représentants turcs qui, pendant plus de 10 ans, dans cette enceinte même, ont déclaré que les forces armées grecques avaient en fait occupé l'île depuis longtemps, parfois avec la coopération des Chypriotes grecs, parfois contre leur volonté, mais toujours en violation ouverte de l'engagement solennel qui avait été pris dans des traités internationaux.

34. Les membres du Conseil doivent savoir que, pendant la semaine ou les 10 jours qui viennent de passer, la Turquie n'a pas eu qu'à combattre un millier d'officiers grecs. En outre, les Grecs ont fait tout ce qu'ils ont pu pour étendre les hostilités aux milieux civils et pour créer une acrimonie intercommunautaire en se fondant sur la supériorité numérique des Chypriotes grecs. J'ai attiré l'attention sur ces faits dans les lettres, contenues dans divers documents, que j'ai adressées au Secrétaire général. Depuis lors, tout le monde sait la façon dont les Chypriotes turcs sont

traités, les attaques dont leurs villages sans défense font l'objet, comment, notamment, leurs biens ont été systématiquement spoliés, les villages détruits. Au cours d'une des séances antérieures du Conseil, j'ai expliqué ce que cela signifiait du point de vue d'une stratégie à long terme. Les villages qui n'ont pas été détruits ne sont approvisionnés ni en eau, ni en vivres. Les méthodes employées consistent entre autres à prendre les touristes comme otages, en plus des Turcs, et la presse mondiale s'est fait largement l'écho de ces agissements.

35. Les 1 750 Chypriotes turcs qui se sont rendus à la Garde nationale grecque à Limassol ont été rassemblés dans un stade et traités de manière assez inhumaine. Ils ont constitué le groupe le plus important de Chypriotes turcs à subir ce traitement. Mais le nombre de ceux qui ont subi les sévices est beaucoup plus grand. Je crois comprendre que nous sommes maintenant en possession d'un document que l'on prépare pour en saisir le Conseil, avec réticence, bien sûr, mais afin de répondre aux nombreux documents qui ont été déjà distribués sur la question de savoir ce qui se passe à Chypre et pour montrer que les forces grecques ont, depuis le 22 juillet, commis des violations du cessez-le-feu et que les Chypriotes grecs ont pillé les biens des Chypriotes turcs.

36. Je n'ai pas demandé que cette réunion ait lieu; je n'aime pas ce genre de réunion, mais je suis obligé d'y assister. Même lorsque ce qui se passe en dehors de cette enceinte nous permet d'espérer, bien que les nouvelles soient bonnes, en dépit de tout cela, on nous demande de venir ici pour nous livrer à des récriminations. Cela ne me plaît pas, mais je dois m'y soumettre.

37. Très souvent devant le Conseil, M. Rossides a affirmé que les Turcs — c'est-à-dire l'administration chypriote turque — séparaient les chypriotes turcs de leurs chers amis chypriotes grecs à la suite des menaces qu'ils lançaient leur demandant de ne pas avoir de contact avec ces chypriotes grecs qui les aiment tant.

38. Il est intéressant de relever qu'il n'y a pas un seul Turc — et je souligne : par un seul Turc — qui ait changé d'allégeance dans les 10 ou 15 dernières années d'histoire de la République de Chypre; pas un n'a servi parmi les Grecs. Mais, d'autre part, nous voyons des luttes intestines sanglantes, aboutissant aux assassinats et allant, juste après le coup d'Etat, jusqu'à l'occupation du siège du pouvoir par des soi-disant dirigeants de la pire espèce; nous en avons éprouvé une telle honte que cet organe a refusé de les reconnaître. J'estime que l'action turque a essayé de donner une certaine légalité, pas une légalité totale, peut-être, mais au moins l'honneur, au siège de l'administration chypriote grecque à Chypre.

39. Je reviens maintenant à la situation en ce qui concerne le cessez-le-feu. Mon texte préparé porte sur une situation déjà dépassée, mais je vais quand même le lire.

40. J'ai dit à plusieurs reprises qu'il n'y aurait de cessez-le-feu que lorsque l'on arrêterait les attaques contre les Chypriotes turcs. A Chypre, compte tenu de la situation géographique particulière, des Chypriotes turcs vivent partout dans l'île — et ceci a été utilisé à maintes reprises pour expliquer certaines attitudes de l'administration chypriote grecque; dans ce genre de situation il faut que le cessez-le-feu soit appliqué à toute l'île; s'il n'est pas appliqué à toute l'île, la Turquie n'a pas d'obligations dans son secteur.

41. Comme je vous le disais, cette phrase a été rédigée avant les heureuses nouvelles qui nous sont parvenues, à savoir que rien ne s'est passé depuis les 24 dernières heures. L'attitude récente du Gouvernement turc est que ce dernier ne peut se permettre d'abandonner la communauté turque à Chypre, communauté qui est menacée non seulement par la Garde nationale grecque mais également par ceux avec lesquels elle vit — cette communauté qui, nous a-t-on dit, était heureuse de vivre avec eux.

42. Je suis heureux de pouvoir dire que la situation semble s'être améliorée, en tout cas sous cet angle.

43. Il faut également souligner autre chose : la Turquie, dont l'action fait l'objet de fortes critiques de la part de M. Rossides, a toujours disposé de cette puissance militaire qui ne s'est pas développée depuis ces deux dernières semaines, ou depuis la crise de Chypre. Mais on se souviendra que la Turquie s'est abstenue d'utiliser cette puissance militaire dans l'espoir, qui a été vain dans le passé, de voir les Chypriotes grecs accepter d'entendre la voix de la raison.

44. Il me déplaît de jouer les Cassandres, mais combien de fois moi-même et mes prédécesseurs n'avons-nous pas parlé de la nécessité de reconnaître les éléments fondamentaux d'un règlement d'ensemble de la question de Chypre que nous croyions à tort s'être réalisé au début des années 1960. Nous avions pensé avoir créé une république indépendante, souveraine, dont l'intégrité territoriale était pleine et entière, et qui était fondée sur l'existence de deux communautés voulant vivre ensemble, participant également aux destinées de l'île et au présent, en tant que partenaires égaux dans la prospérité, dans la défense, et dans les aspirations politiques communes. Nous nous sommes efforcés d'y parvenir. A plusieurs reprises, nous nous sommes trouvés au bord de la guerre avec nos alliés grecs et, chaque fois, une solution de dernière minute était trouvée, qui ranimait les espoirs; s'inspirant de ces espoirs, des conversations intercommunautaires ont eu lieu et chaque fois qu'un Turc osait demander un traitement égal à celui de son partenaire grec, les négociations échouaient. Et l'action turque n'a eu lieu que lorsque la légalité avait totalement disparu de l'île, comme tout le monde a pu le reconnaître ici.

45. Et même aujourd'hui, à Genève, à la conférence qui est l'instance la plus haute où cette question se

discute à l'heure actuelle, trois des Etats Membres qui ont un intérêt particulier à Chypre, où leur rôle est reconnu par des traités internationaux, s'efforcent de bonne foi de parvenir à une solution du problème. J'estime que le moment ne saurait être plus mal choisi, pour M. Rossides ou ceux qui lui donnent des instructions, pour demander une réunion du Conseil et un débat qui risque de rendre plus difficile la recherche, à Genève, de la solution attendue. J'espère qu'aucun des représentants des trois pays principalement intéressés, à Genève, ne se laissera trop impressionner par ce qui se dit ici, et que tous trois continueront, dans une atmosphère plus calme, de discuter le problème pour aboutir à une solution.

46. Ces discussions sont actuellement en cours à Genève. Juste avant de venir ici, j'ai eu une conversation avec mon ministre des affaires étrangères. On signale des progrès, et l'on augure bien des discussions. Je terminerai donc en répétant ce que j'ai dit au début : je ne vois pas ce qu'il y a à gagner à nous réunir ici aujourd'hui. Mais il se trouve que je sais pourquoi le Conseil a été convoqué et je comprends parfaitement pourquoi les autres membres du Conseil ont accepté cette réunion.

47. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite le représentant de l'Inde à prendre place à la table du Conseil pour faire une déclaration.

48. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis ma dernière intervention, la situation s'est sensiblement modifiée. Ma délégation croit donc devoir préciser à nouveau sa position.

49. En tant que pays non aligné, nous nous préocupons, bien entendu, de l'avenir de Chypre, pays également non aligné. La situation actuelle à Chypre doit manifester, à notre avis, être endiguée et le retour à la normale doit s'effectuer aussi rapidement que possible, dans l'intérêt principalement du peuple chypriote, qui est le premier à en souffrir.

50. Le péché originel, à savoir l'intervention militaire étrangère dans les affaires internes de Chypre, a été aggravé par une autre intervention militaire étrangère. De ce fait, la menace à la paix et à la sécurité internationales s'est aggravée et l'indépendance et l'intégrité de Chypre sont compromises. Le Conseil de sécurité aurait peut-être dû agir plus vite; peut-être devrait-il agir à nouveau si la situation ne fait pas mine de s'améliorer. Mais pour être juste à l'égard du Conseil, il faut bien dire qu'actuellement les éléments indispensables à un règlement pacifique existent; il vaut donc la peine de les mentionner.

51. Depuis l'adoption de la résolution 353 (1974), la Garde nationale de Chypre s'est soumise à l'autorité civile. Le régime militaire en Grèce, de même, a cédé la place au pouvoir civil. Donc, les deux causes fondamentales de la crise ont été éliminées. Il faut maintenant que le troisième élément réagisse de façon positive en

présence de ce changement de situation, car la cause initiale de la crise a disparu. Le Conseil doit donc maintenant jouer son rôle pour accélérer ce processus. Sa résolution permettra de le mettre en route : je veux parler des entretiens de Genève entre les trois puissances garantes signataires du Traité de garantie. Ces trois puissances se sont engagées à préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, et ont d'ailleurs récemment confirmé cet engagement. Les conversations de Genève sont donc pour elles une occasion de remplir collectivement cet engagement et de s'acquitter des responsabilités que le Traité leur confère. Elles ont déjà agi dans ce sens en assumant l'obligation d'initier des mesures qui permettront d'atteindre l'objectif premier, à savoir le rétablissement de la paix.

52. Nous espérons que ces trois puissances pourront rétablir rapidement la paix à Chypre, car non seulement c'est là leur responsabilité collective aux termes du Traité de garantie mais c'est aussi la responsabilité du Conseil de sécurité. Pour l'heure, le Conseil a confié à ces trois puissances cette responsabilité particulière en vertu de sa résolution 353 (1974). Il faut donc donner aux entretiens de Genève une chance de réussir, car nous ne pouvons nous permettre un échec. A la vérité, le Conseil devrait contribuer à leur succès. En effet, à notre sens, ces trois puissances agissent au nom du Conseil. C'est pourquoi nous sommes heureux d'avoir entendu le Secrétaire général déclarer que les conversations de Genève étaient devenues plus encourageantes.

53. La meilleure façon pour nous, à l'heure actuelle, d'aider les négociateurs, est d'éviter toute véhémence au Conseil, car nous ne ferions ainsi que jeter de l'huile sur le feu. Les revanchards, les esprits échauffés, doivent être amenés à la raison. En effet, dans le cas de Chypre, nous nous trouvons devant une situation très complexe dont les origines remontent loin dans le temps. Malheureusement, les groupes ethniques en sont venus à compter, pour leur sécurité, sur des garants étrangers. Cette sorte de dépendance vis-à-vis d'une autorité étrangère est malsaine en tout état de cause, et il faudra du temps pour l'éliminer.

54. Il est intéressant de constater que pendant les trois siècles de domination turque sur Chypre il n'a pas été nécessaire de diviser l'île pour protéger une communauté de l'autre. De même, le Royaume-Uni administrait Chypre une population non divisée. De son côté, la Grèce s'est engagée à maintenir l'intégrité territoriale de Chypre.

55. Il est toujours dangereux d'admettre l'intervention étrangère dans un Etat indépendant sous prétexte d'affinités ethniques et religieuses. A notre avis, l'avenir de Chypre, sa structure constitutionnelle, etc., doivent être déterminés par les Chypriotes eux-mêmes, dans la paix, la liberté et la démocratie. Toute autre solution, si bien intentionnés qu'en soient les auteurs, ne tiendrait pas compte de la réalité et ne serait

pas viable à moins que toute la population de Chypre ne l'accepte pleinement. Les trois puissances qui négocient à Genève tiendront compte, je n'en doute pas, de cette considération fondamentale.

56. Enfin, la Force des Nations Unies à Chypre est un facteur important et positif dans la situation actuelle et la position de la Force ne doit être compromise par aucune des parties. Au contraire, il faut que sa position et son mandat soient renforcés pour lui permettre de faire face aux nouvelles exigences de sa mission de paix, comme le disait si justement le Secrétaire général.

57. Nous comptons que les parties directement intéressées à la question chypriote reconnaîtront les impératifs de la paix et se comporteront dans leurs actes et dans leurs paroles d'une manière compatible avec le retour de la paix à Chypre.

58. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Voici une semaine, le 20 juillet, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 353 (1974), qui invitait tous les Etats à respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre. Cette résolution exigeait également qu'il soit mis fin immédiatement à toute intervention militaire étrangère dans la République de Chypre. Elle demandait le retrait, sans délai, du territoire de la République, de tous les militaires étrangers qui s'y trouvaient.

59. Il faut rappeler également que le Conseil, le 23 juillet, adoptait la résolution 354 (1974) réaffirmant les dispositions fondamentales de la résolution 353 (1974). La délégation soviétique qui, depuis le début, a réclamé que le Conseil agisse rapidement et résolument pour faire cesser toute intervention militaire étrangère dans les affaires de la République de Chypre, a voté en faveur de ces deux résolutions adoptées à l'unanimité, vous vous en souviendrez. Au cours de toutes les dernières séances, nous avons plus d'une fois eu l'occasion de souligner que la résolution 353 (1974) devait être respectée dans toutes ses parties, dans toutes ses dispositions, parce que la seule façon de faire cesser l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la République de Chypre est de donner au peuple de ce pays — aux Chypriotes turcs et grecs — la possibilité de décider seul de ses affaires et de son sort, sans ingérence de l'extérieur.

60. L'opinion soviétique — l'opinion mondiale aussi, d'ailleurs — est profondément préoccupée par l'ingérence étrangère persistante dans les affaires de l'Etat souverain de Chypre. A l'occasion des festivités qui ont marqué le trentième anniversaire de la République populaire de Pologne, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Brejnev, disait récemment :

«L'Union soviétique, les pays socialistes et tous les Etats éprouvés de paix exigent qu'il soit mis un terme

à l'ingérence extérieure dans les affaires internes de la République de Chypre et que le régime qui existait à Chypre avant l'agression de la Grèce soit rétabli."

61. Nous constatons avec regret que les résolutions 353 (1974) et 354 (1974) ne sont pas respectées. Les faits le montrent, et notamment les faits que nous avons entendus aujourd'hui. Les militaires étrangers n'ont pas été retirés de Chypre. Au mépris des décisions du Conseil, l'intervention de l'extérieur n'a pas cessé. Le Gouvernement constitutionnel légitime de la République est empêché de remplir ses fonctions et le Président, lui aussi, est privé de la possibilité de remplir ses fonctions de chef légitime de l'Etat. Manifestement, si toutes les dispositions de la résolution 353 (1974) étaient respectées, nous ne serions pas obligés d'attirer une fois de plus l'attention du Conseil sur les événements de Chypre.

62. De l'avis de la délégation soviétique, face à la situation actuelle, le Conseil doit obliger toutes les parties à cette question à respecter immédiatement et sans réserve toutes les dispositions de ses résolutions sur Chypre. Le devoir du Conseil, en vertu de la Charte, consiste non seulement à prendre des décisions relatives à telle ou telle situation mais aussi à prendre des mesures concrètes pour les mettre en œuvre, faute de quoi il manque à son devoir. Il va de soi aussi que, dans ce cas, les Etats qui contreviennent aux décisions du Conseil portent de lourdes responsabilités. Aux dernières réunions du Conseil, nous avons souligné que celui-ci, étant donné les manœuvres dilatoires de certains de ses membres, avait tardé à prendre des mesures efficaces qui auraient pu favoriser la solution de la crise, ce qui n'a pas manqué d'aggraver la situation dans le pays. Hier encore, nous avons vu certains essayer d'empêcher le Conseil de prendre des mesures pour l'exécution de ses décisions antérieures. Le temps presse, nous devons tout faire pour que toutes les parties respectent sans retard et sans réserve les décisions du Conseil.

63. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Chypre dans l'exercice de son droit de réponse.

64. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Quelques mots seulement pour dire, tout d'abord, que je pense qu'il n'est nullement nécessaire de répondre au représentant de la Turquie, qui a répété des accusations sans fondement, pour lesquelles il n'y a pas l'ombre d'une preuve, dont il n'est fait mention dans aucun des nombreux rapports du Secrétaire général et de la Force des Nations Unies, qui suivent de près l'évolution de la situation et qui auraient donc eu connaissance de ces faits et auraient fait rapport à leur sujet. Il n'en a pas été question non plus dans les nombreux communiqués de presse, dans lesquels on trouve tant d'accusations quant à la façon dont se conduisent les Turcs à Chypre, mais pas un seul mot au sujet d'atrocités perpétrées par la population chypriote grecque contre la population chypriote turque — si

tel avait été le cas, elles auraient été signalées et probablement amplifiées. Il est donc inutile de s'occuper de ces déclarations; c'est une perte de temps.

65. Mais je tiens à remercier les représentants de l'Union soviétique et de l'Inde qui ont contribué de manière constructive à l'étude de ce problème, et je voudrais dire à nouveau que nous voulons appuyer les travaux de la conférence de Genève en appliquant pleinement la résolution du Conseil de sécurité. C'est là l'aspect le plus important et je sais qu'il est présent à l'esprit de tous les membres du Conseil. Je pense qu'on ne contribue pas à la solution du problème si l'on ne relève pas de violations du cessez-le-feu et si l'on n'en fait pas part aux membres du Conseil. Je comprends la position du représentant de la Turquie; il est compréhensible qu'il ne veuille pas que le Conseil se réunisse pour constater cette situation. Mais l'ONU en tant qu'organisation internationale et la communauté internationale tiennent à ce que les résolutions du Conseil soient respectées et à ce que les résolutions du Conseil demandant un cessez-le-feu, d'autant plus que le danger est si grand, soient mises en œuvre. Et elles ne sont pas mises en œuvre si le Conseil adopte une attitude d'indifférence à propos des violations ou s'il ne prévoit pas dans ses résolutions — je l'ai déjà dit l'autre jour et je dois le répéter — que toute violation entraînera, pour l'auteur de celle-ci, retrait sur la ligne du cessez-le-feu — dans ce cas, celle du 22 juillet — conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général. La chose est implicite dans toute résolution de cessez-le-feu. Négliger cet élément essentiel de la résolution, notamment après des violations répétées, c'est faire preuve d'indifférence quant à la mise en œuvre des résolutions du Conseil; et si le Conseil pense que ses résolutions n'ont pas à être appliquées, autant qu'il ne les adopte pas.

66. Mais je l'espère, et je veux espérer, que le Conseil veillera un jour — aujourd'hui ou à un autre moment — à ce que ses résolutions soient appliquées. Aujourd'hui, la journée a été calme; mais cela est déjà arrivé auparavant. Le 24 juillet a été une journée calme, plus ou moins, parce qu'il y avait eu demande instante de cessez-le-feu. Mais le 25 juillet, tout a recommencé. Aujourd'hui peut être calme, mais nous ne savons pas ce que nous réserve demain. Il faut donc agir.

67. Je ne demande pas au Conseil d'agir de telle ou telle façon; je lui demande d'assumer ses responsabilités face à cette situation et, conformément à sa résolution, de suivre l'évolution de la situation et d'agir en conséquence. Nous estimons que cela est important. La situation doit être suivie de très près afin de prendre des mesures pour sauver un petit pays, un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, qui est si directement menacé dans son existence même, si directement menacé dans son indépendance, dans sa souveraineté et, surtout, dans son intégrité territoriale.

68. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Voilà bientôt deux semaines que le

Conseil a été saisi de la question de la nouvelle crise extrêmement dangereuse survenue en Méditerranée orientale, notamment dans la République de Chypre. Le Conseil, au cours de ses délibérations et de longues et intensives consultations qui ont eu lieu entre ses membres, a suivi de très près l'évolution de la situation et, je pense pouvoir le dire en toute honnêteté, a gardé un contact quotidien avec celle-ci; il s'est efforcé, à chaque étape et de la façon qui semblait appropriée et efficace, de contribuer à une solution ou, à tout le moins, à certains moments, à une réduction de la tension.

69. C'est grâce à ces efforts — et pendant cette période, Monsieur le Président, vous nous avez dirigés avec beaucoup de compétence et le Secrétaire général nous a fourni une aide très précieuse — que nous avons été en mesure d'adopter la résolution du 20 juillet qui dégageait les principes essentiels qui, de l'avis du Conseil, doivent s'appliquer à la situation actuelle.

70. Les mesures ultérieures prises par le Conseil, l'adoption de la résolution 354 (1974), notre séance privée de mercredi dernier, les consultations qui ont eu lieu hier et la réunion d'aujourd'hui ont toutes eu le même objectif: le rétablissement de la paix et de l'ordre constitutionnel à Chypre.

71. Ma délégation a participé activement aux travaux du Conseil, et nous n'avons pas hésité à prendre la parole plus d'une fois pour exposer et exposer à nouveau les principes directeurs qui revêtent une importance si fondamentale.

72. Le premier de ces principes est le maintien, et je dirai même le renforcement, d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies — le renforcement de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Le Conseil a approuvé fermement et à l'unanimité ce principe, et nous pensons que les autres objectifs définis par le Conseil dans ses résolutions doivent être placés dans ce contexte général.

73. Pour atteindre cet objectif, l'observation stricte du cessez-le-feu, demandé par le Conseil et accepté par toutes les parties, est de la plus haute importance. Les efforts déployés pour rétablir la paix pourront difficilement être couronnés de succès tant que les mouvements militaires ou les combats se poursuivront, tant que les fragiles structures nouvelles qui commencent à apparaître dans l'île sembleront menacées.

74. Le Conseil a en outre insisté pour que l'on déploie immédiatement, sur le plan politique, des efforts en vue de résoudre la crise et a donc demandé que les puissances parties aux accords de Londres et de Zurich se réunissent. Il faut noter avec satisfaction que ces réunions ont commencé et que les parties à la conférence se sont efforcées de jeter les bases de négociations futures. Nous estimons que ces efforts méritent notre plein appui étant donné qu'ils fournissent la base

indispensable pour parvenir aux buts fixés par le Conseil en vue d'un règlement pacifique du conflit.

75. Cet événement est d'autant plus encourageant que les difficultés et les problèmes qu'il fallait résoudre dès les premiers jours de ces négociations étaient énormes et semblaient parfois insurmontables. Il convient donc de rendre hommage à la patience, à la persévérance et aux qualités d'hommes d'Etat de tous ceux qui participent aux négociations de Genève, et nous formons des vœux de succès pour ces négociations.

76. Nous espérons sincèrement, en outre, que quels que soient les succès obtenus à la conférence, ils auront rapidement des répercussions dans l'île de Chypre et contribueront à une réduction immédiate de la tension dans la région, pour laquelle tous les membres du Conseil continuent de faire preuve d'une profonde inquiétude.

77. L'ampleur et la complexité du problème dont nous sommes saisis sont devenues de plus en plus évidentes au cours des deux dernières semaines. Nous savons pertinemment qu'il n'est pas facile de résoudre rapidement un problème qui, de par sa nature et son importance, en dépasse beaucoup d'autres. Par conséquent, le Conseil devra déployer de nouveaux efforts en vue d'aboutir à une solution de ce problème. Le rôle de l'Organisation dans l'établissement de la paix à Chypre est un rôle ardu et méritoire. Donc, dans les circonstances actuelles, nous devrions utiliser au maximum toutes les possibilités qu'offre notre organisation. C'est particulièrement vrai lorsque l'on songe à la Force des Nations Unies à Chypre, dont le rôle et l'autorité ont été renforcés par la résolution 353 (1974) et dont l'efficacité a été accrue par les mesures prises il y a quelques jours par le Secrétaire général en consultation avec les pays qui contribuent à la fourniture de troupes. Nous espérons que sur la base d'accords entre et avec les parties concernées, ce rôle pourra être élargi, au profit de tous les intéressés à Chypre.

78. Le succès ultime de tous nos efforts, en même temps que celui de tous les efforts actuellement déployés, dépendra, toutefois, de la mesure dans laquelle ils répondent aux vœux, aux aspirations et aux espoirs du peuple directement concerné, c'est-à-dire le peuple de Chypre. Lorsque, en 1960, le peuple de Chypre a accédé à l'indépendance et que ce pays est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies, nous espérions que la nouvelle république serait maîtresse de sa destinée. Nous croyons donc que la tâche ultime du Conseil, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte, est de restaurer l'indépendance et la souveraineté de Chypre, et de protéger ce pays contre toute ingérence étrangère, protection qui doit être garantie à tous les autres Membres de l'Organisation.

79. Les jours et les semaines qui nous attendent devront être marqués par une extrême prudence de la

part de tous les intéressés, ainsi que par une volonté d'agir et une patience réciproque. Nous croyons cependant que les hommes d'Etat devront faire preuve de compassion à l'égard de ce peuple éprouvé et ne pas prendre pour de l'indifférence ce qui n'est qu'une extrême prudence.

80. C'est dans cet esprit que ma délégation continuera de coopérer à tous les efforts entrepris en vue d'aboutir à une solution rapide et pacifique du grave problème dont nous sommes saisis.

81. M. RICHARD (Royaume-Uni) [interprétation de l'anglais] : Je crois que le sentiment général ici est celui qui veut que les conversations actuellement en cours à Genève soient aidées et qu'on doit leur donner leur chance en attendant de voir comment elles évolueront. Je parlerai donc très peu des allégations du représentant de Chypre, et je ne m'occuperai pas non plus des réponses et des contre-accusations lancées par le représentant de la Turquie. Avec tout le respect que j'ai pour les deux parties, je ne pense pas qu'il faille cet après-midi enquêter sur ce qui n'est pas encore un cadavre. A l'heure actuelle, les conversations se poursuivent à Genève, et nous espérons qu'elles réussiront. Je voudrais faire deux observations à leur sujet.

82. Premièrement, il y a aujourd'hui plus de raisons qu'hier de nourrir un optimisme modéré en ce qui concerne le résultat de ces négociations. Je crois que des progrès ont été accomplis au cours des dernières 24 heures, et nous espérons qu'ils se poursuivront avant la fin de la journée et demain également.

83. Deuxièmement, je veux faire observer que ces conversations ont été spécialement demandées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 353 (1974). Nous avons été très reconnaissants au représentant de l'Union soviétique d'avoir bien voulu appuyer cette résolution, qui a ainsi été adoptée à l'unanimité. Ayant demandé ces conversations, j'espère bien que le Conseil va maintenant leur donner leur chance.

84. M. NJINÉ (République-Unie du Cameroun) : Ma délégation aurait voulu éviter de prendre la parole à ce stade, mais force nous est de rappeler, comme l'ont fait dans leurs interventions les représentants qui m'ont précédé, qu'en adoptant à l'unanimité les résolutions 353 (1974) et 354 (1974) le Conseil a fait de son mieux pour essayer de trouver une solution à la grave situation qui règne à Chypre.

85. La responsabilité des trois puissances garantes est un fait connu de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux qui, à l'époque, n'ont pas eu le bonheur de le savoir.

86. De l'avis de ma délégation, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 353 (1974), en demandant à ces trois puissances d'agir dans le cadre de leurs responsabilités, n'a fait que poursuivre ses efforts en vue de trouver une solution à la grave situation qui prévaut à Chypre.

87. J'ai dit au début de mon intervention que ma délégation n'avait pas l'intention de faire traîner les débats, mais, hier, nous avons dû attendre ici longtemps pour finalement apprendre que la séance aurait lieu aujourd'hui. Ma délégation pense que si l'on a agi ainsi c'est par souci de donner à la Conférence de Genève une certaine chance, la possibilité d'agir et de faire quelques chose, tant il est vrai que cette Conférence a été demandée par le Conseil, et nous savons tous que les résultats de cette conférence font partie des efforts que le Conseil doit déployer pour précisément parvenir autant que possible à une solution acceptable pour toutes les parties.

88. Je saisis cette occasion pour rappeler que ma délégation, depuis le début de ces débats sur Chypre, n'a cessé de demander que tous les Etats Membres respectent l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre, et, ce faisant, ma délégation s'est montrée fidèle aux options fondamentales de mon pays, et, par conséquent, elle reste donc sur ses positions. Mais, de l'avis de ma délégation, toutes les parties concernées, pays qui sont tous Membres de l'Organisation des Nations Unies, doivent être priées de se montrer réalistes afin que le Conseil puisse poursuivre sa tâche et, partant, encore une fois, puisse donner à la conférence de Genève la possibilité de nous fournir, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un résultat qui, nous l'espérons, sera positif.

89. Je saisis également cette nouvelle occasion pour renouveler la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général qui, nous le savons, étant donné que nous nous réunissons plusieurs fois par semaine, ne doit pas avoir beaucoup d'heures de sommeil. Nous l'encourageons donc à tenir les gouvernements informés régulièrement de la situation et des efforts déployés par ses représentants spéciaux sur place. Nous voudrions donc que cette séance amorce une atmosphère de compréhension mutuelle entre les différentes parties, bien qu'il soit tout à fait normal que ces parties aient rappelé ce que nous savons déjà, car nous connaissons la situation. Mais si nous voulons aboutir à une solution, le Conseil devrait être aidé au maximum par tous les Etats Membres, et nous devrions éviter autant que possible, à ce stade, d'envenimer la situation et de mettre le feu aux poudres.

90. M. de GUIRINGAUD (France) : La délégation française s'est déjà exprimée à plusieurs reprises au cours des débats que nous avons consacrés, depuis bientôt deux semaines, aux événements de Chypre. Actuellement, en conformité avec les traités et avec la résolution 353 (1974), une conférence des trois puissances garantes se tient à Genève en vue de trouver des solutions appropriées aux nombreux problèmes qui se posent. Aussi longtemps que cette conférence continue et que l'espoir d'un accord n'est pas abandonné, le Conseil ne peut qu'exprimer le vœu que la situation à Chypre même ne soit pas modifiée de manière unilatérale au détriment de l'une ou de l'autre des deux communautés qui composent la population de l'île. A cet

égard, ma délégation a pris connaissance, avec une réelle préoccupation, des violations évidentes du cessez-le-feu qui ont été rapportées au Conseil ces derniers jours.

91. Ma délégation a également exprimé déjà, à plusieurs reprises, sa sympathie pour les malheureuses populations de Chypre qui sont, depuis deux semaines, les victimes innocentes des récents événements. Elle espère que la paix et l'harmonie reviendront bientôt dans l'île et que la République de Chypre retrouvera sans tarder des institutions équilibrées, dans un cadre légitime, conformément aux traités et à la résolution 353 (1974).

92. Je ne voudrais pas terminer cette brève intervention sans redire au Secrétaire général notre grande appréciation pour les efforts inlassables qu'il a déployés depuis 15 jours afin d'écarter les menaces de conflit, de mettre un terme aux combats et d'alléger les souffrances des populations. Mon tribut s'étend naturellement au représentant du Secrétaire général à Chypre, au commandant de la Force et à tous les contingents de celle-ci, qui ont été soumis, dans des conditions qui n'étaient pas du tout celles qui étaient prévisibles, à une tension exceptionnelle et qui se sont acquittés magnifiquement de leur mission.

93. M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je serai très bref. Je voudrais simplement attirer l'attention du Conseil sur des nouvelles qui viennent de me parvenir et qui me paraissent d'importance dans la situation actuelle. J'ai sous les yeux une dépêche de l'Associated Press de Nicosie selon laquelle "les troupes turques ont arrêté leur avance dans les zones chypriotes grecques samedi et M. Dimitriou, ministre chypriote des affaires étrangères, a dit que les choses ont l'air d'aller mieux". Il y a aussi une dépêche de Reuter, de Nicosie également, qui dit :

"Les forces turques, d'après un porte-parole des Nations Unies, auraient arrêté leur avance après s'être retirées du territoire conquis depuis leur arrivée à Chypre il y a huit jours. On n'a pas enregistré de combats nouveaux dans l'île après les échauffourées d'hier."

J'estime que c'est là une information très importante qui autorise tous les espoirs. Nous pouvons tous nous réjouir, je pense, de l'arrêt des combats, quel que soit le temps qui ait été mis à y parvenir. Je sais que la situation reste très précaire et j'espère que le Conseil saura faire preuve de suffisamment de modération pour ne pas envenimer une situation déjà très explosive.

94. La Force des Nations Unies est à l'œuvre à Chypre. Elle a fait preuve d'un grand sérieux professionnel malgré le danger et la tension qui régnaient là-bas et je suis certain qu'elle continuera à jouer un rôle essentiel dans l'établissement de la paix à Chypre.

95. Les nouvelles de Genève, elle aussi, sont encourageantes. Aujourd'hui, des progrès ont été accomplis dans les négociations. Voilà donc où nous en sommes. C'est la réalité d'aujourd'hui qui doit nous occuper plutôt que les débats d'hier ou d'avant-hier sur les événements du passé.

96. L'origine, les racines de la crise chypriote remontent à des années, à des siècles même. Nous pouvons échanger des accusations ici; nous pourrions nous livrer à ce qu'un de nos collègues a qualifié de rituel de récriminations et je pense que nous pourrions continuer pendant des semaines sans nous rapprocher davantage d'un accord entre les parties. Aussi, je prie le Conseil de tenir compte du fait que les combats ont cessé à Chypre. Les parties autorisées — celles auxquelles le Conseil, dans sa résolution, a demandé de trouver une solution au problème — se réunissent en ce moment même, si je ne m'abuse, et elles ont peut-être progressé. Partons de la cessation des combats pour trouver une solution politique à une crise qui nous affecte tous.

97. M. TCHERNOUCHTENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*traduction du russe*] : Il ne fait pas de doute que la situation à Chypre a quelque peu changé, mais ces changements ne sont pas tels que nous puissions être sereins et rassurés. Même d'après les déclarations que nous avons entendues ici aujourd'hui, nous voyons que l'on n'a pas encore fait grand-chose pour que soient intégralement appliquées les dispositions des résolutions déjà adoptées par le Conseil, je veux parler des résolutions 353 (1974) et 354 (1974).

98. Voilà pourquoi à la présente séance du Conseil notre délégation voudrait souligner que le respect immédiat des dispositions de la résolution 353 (1974) — je souligne, dans toutes ses parties et dispositions — est impératif. Ses dispositions fondamentales relatives au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre, à la cessation de toute intervention militaire étrangère à Chypre et au retrait des militaires étrangers de Chypre doivent être au centre de notre attention.

99. Le fait que certains membres du Conseil mettent l'accent exclusivement sur une disposition particulière de la résolution — pour importante qu'elle soit — ne doit pas nous faire oublier ses dispositions fondamentales; nous attachons une importance particulière aux dispositions dont je viens de parler, d'autant plus que, comme l'a indiqué M. Rossides, Chypre est toujours menacée dans sa souveraineté, dans son intégrité territoriale et dans son indépendance. Nous ne pouvons pas faire abstraction de la déclaration du représentant de Chypre. C'est pourquoi nous estimons que l'application immédiate de toutes les dispositions de la résolution du Conseil est actuellement notre tâche essentielle.

100. Sans aucun doute, l'application des deux résolutions permettra d'opérer un revirement dans la

situation et de créer des conditions telles que tous les Chypriotes, grecs et turcs, puissent, sans ingérence de l'extérieur, prendre librement en main leur destinée.

101. Nous pensons que Chypre, en tant qu'Etat, doit rester indépendante, souveraine, et doit conserver son intégrité territoriale; avec toutes les forces éprises de paix, nous tenons à proclamer notre solidarité avec le peuple chypriote et nous souhaitons qu'il reçoive aide et assistance dans sa noble lutte pour l'avenir de son pays.

102. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

103. M. OLCAY (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Pour répondre à l'appel indirect qui a été lancé cet après-midi, pour répondre à l'appel plus explicite du Royaume-Uni et des Etats-Unis et pour répondre avec un certain retard à l'appel lancé auparavant par le représentant de l'Australie, je ne répondrai pas à M. Rossides.

La séance est levée à 17 h 5.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم - استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
